

chargé de former un nouveau cabinet, lui laissant carte blanche.

Si M. Gambetta refuse, M. Grévy fera connaître au pays le refus de M. Gambetta qui sera perdu et impuissant désormais pour le jeter par terre.

Si M. Gambetta accepte, eh bien ! nous le verrons à l'œuvre.

Le pays le jugera. S'il se montre le plus digne de tous, on le fera le premier entre tous !

Mais il faudrait en finir avec ces ministères de replâtrage, avec ces murs de passe-passe avec lesquels on tient le pays en suspens.

Le chef d'Etat doit être à l'Élysée et non pas au Palais-Bourbon.

Il est indigne de la part d'un homme tel que M. Grévy d'accepter la position qui lui est faite, de barboter dans le gâchis et d'être enfin tenu en échec par M. Gambetta.

Ah ! qu'il a la partie belle s'il sait, s'il veut la jouer !

Mérite-t-il enfin de s'appeler encore Grévy, ou faut-il seulement l'appeler désormais Mac-Mahon II ?

LEONCE DÉTROYAT.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 27 décembre 1879.

Pour qui sait lire entre les lignes, la réserve des organes opportunistes à l'endroit des démarches entreprises par M. de Freycinet pour composer le nouveau ministère, ressemble fort à de l'affectation. En tout cas, elle ne paraît pas de bon aloi. On est étonné de trouver dans des feuilles qui se vantent de l'exagération de leur franchise, qui ne reculent d'ordinaire devant aucune révélation, dont l'objectif est de donner les nouvelles 24 heures avant l'événement, sauf à le démentir après, des phrases indiquant tout marche à merveille, mais qu'il n'y a pas lieu d'en dire davantage, dans la crainte de compromettre le succès final ; tandis que plus loin, dans des articles spéciaux où se trahit l'impétuosité ou le mécompte, les mêmes journaux produisent les conseils au Président de la République, ainsi qu'à M. de Freycinet, en leur indiquant dans quel cercle ils doivent se mouvoir, les hommes qu'il leur faut choisir et ceux dont ils doivent se garer.

Evidemment, s'écrie le lecteur, qui n'est pas toujours aussi naïf qu'on est tenté de se l'imaginer, à la République française et au Rappel, les choses ne sont guère avancées et ce ne sera pas encore demain que l'Officiel publiera la liste des nouveaux ministères.

Du reste, il n'y a qu'à parcourir le *Siècle* pour avoir la certitude que la solution attendue n'est rien moins que prochaine et pour se rendre compte de la nature des obstacles qu'elle rencontre. Le *Siècle*, après s'être applaudi de ce que certaines utopies sont aujourd'hui écartées, constate néanmoins que si le cercle des recherches a été circonscrit, les recherches continuent, et il lui semble que la difficulté des recherches provient de ce que le véritable chef de la majorité n'a pas été consulté. Il adjure donc M. Jules Grévy de faire ce que faisaient ses prédécesseurs, lorsque, dans des circonstances analogues ils avaient recouru à l'expérience du président de la Chambre, et à demander près de lui M. Gambetta.

Vous conviendrez que l'on ne saurait, comme on dit vulgairement, mieux mettre les pieds dans le plat. Mais pour donner à M. Jules Grévy de pareils avis, il faut le supposer bien embarrassé. En appelant M. Gambetta à l'Élysée, le président de la République reconnaît publiquement l'influence prépondérante du président de la Chambre, et ce sera de la part du chef de l'Etat un aveu catégorique d'impuissance.

Cet article du *Siècle* paraît, à beaucoup de personnes, émané de la plume de M. Henri Brisson. En tous cas, l'on suppose généralement que l'opinion exprimée par M. Emile de Girardin dans la *France* : qu'à défaut d'un cabinet Gambetta c'était un cabinet H. Brisson et Freycinet qu'imposait la situation, n'y a pas été étranger.

Quoi qu'il en soit, le journal de la rue Chauchat indique quelques lignes plus loin ce qu'il entend par le progrès sensible accompli dans la situation par suite de l'abandon de certaines utopies. C'est évidemment au maintien de MM. Waddington et Léon Say dans la nouvelle combinaison, maintien dont il ne serait plus question à l'heure qu'il est, qu'il a voulu faire allusion.

À propos de l'intervention du président de la Chambre dans la recherche recommandée par le *Siècle* des collaborateurs de M. de Freycinet, on prétend dans les cercles parlementaires, qu'elle est motivée par le refus des principaux membres de l'Union républicaine, tels que MM. Allain-Targé, Spuller, Floquet et consorts, de devenir ministres ou sous-secrétaires d'Etat dans un cabinet dont ils considèrent l'existence comme essentiellement transitoire, ce qui les empêcherait de devenir titulaires, mais titulaires sérieux de portefeuille lorsque chose qui leur paraît fatale, M. Gambetta sera président du Conseil. Il ne faudrait rien moins, ajoute-t-on, que des *chiffes* de leur chef accompagnés de promesses de sa part, au sujet de l'avenir, pour les déterminer à accepter les offres actuelles de M. de Freycinet.

Celui-ci, du reste, semble déjà suspect aux radicaux, qui ne lui croient ni le tempérament, ni les convictions nécessaires à la tâche attendue de lui. M. J. J. Weiss, dans *les Gaulois*, se fait l'organe de ces appréhensions lorsque à propos du nouveau président du Conseil, il écrit les lignes suivantes :

« M. le Président de la République n'a point mesuré, selon nous, d'un œil assez sûr ni assez ferme les exigences parlementaires et constitutionnelles de l'heure présente, lorsqu'il a choisi M. de Freycinet pour le charger de former un ministère. M. de Freycinet n'a ni le moyen ni le droit

de se décharger de la responsabilité des actes du cabinet du 4 février et du cabinet du 13 novembre. Il est compromis plus qu'il ne le faudrait par ses antécédents ; fort honorable sans doute, mais essentiellement peu républicain, du temps de l'empereur Napoléon III. Pour ces deux causes, il est placé fort en deçà de ce qu'imposent les conjonctures créées par l'insuffisance politique de MM. Waddington, Léon Say, Jauréguiberry et Gresley. Le président du Conseil, presque nécessaire, est M. Challengel-Lacour. »

Suit un éloge pompeux de M. Challengel-Lacour, que je n'ai pas à reproduire ici ; ce que j'ai voulu démontrer étant que la confiance est en train de manquer non seulement à M. de Freycinet pour mener à bien la tâche dont il est chargé le Président de la République, mais en M. de Freycinet lui-même.

Bien que la Bourse ne semble pas autrement inquiétée des combinaisons ministérielles à l'ordre du jour, elle éprouve cependant le besoin d'être rassurée au sujet de leurs conséquences économiques et financières.

Il suffit de rappeler que la conversion de la rente et le rachat des grandes Compagnies de chemins de fer font partie de ces éventualités, pour expliquer les préoccupations qui en résultent. En dehors d'elles, il n'existe sur notre marché financier que des motifs de confiance à l'endroit de la prochaine liquidation. L'argent est abondant, les reports paraissent devoir être interdits, et il n'y a plus de craintes à avoir sur un drainage de l'or consacré aux exportations de céréales. Si ces exportations ont été sans effet sur notre stock métallique, c'est évidemment grâce au cosmopolitisme de certaines valeurs. Nous avons acheté des bles à l'Amérique, mais nous avons vendus des valeurs égyptiennes à Londres, des valeurs américaines à New-York et l'équilibre a été ainsi rétabli.

Le bilan de la Banque est considéré comme satisfaisant. L'encaisse a encore augmenté de 42,094,303 fr. et la circulation des billets s'est accrue de 9,433,508 fr. Le portefeuille a perdu 19,417,000 fr. Le compte courant du trésor a gagné 13,189,000 fr. tandis que celui des particuliers a perdu 11,300,000 fr. Les bénéfices de la semaine sont de 1,184,000 fr.

La Bourse est dans de meilleures conditions qu'hier. Les cours ont généralement éprouvé de la hausse.

Toujours mêmes conjectures et même incertitude en ce qui touche la crise ministérielle. Les feuilles à sensation profitent de la circonstance pour redoubler de génie inventif et de verve. Il en est qui suivent pas à pas M. de Freycinet. Tel reporter ne le perd pas de vue une minute : le nouveau président du Conseil a reçu MM. tels et tels ; leur a dit ceci et répondu cela ; puis il est monté en voiture pour aller causer avec ceux de ses amis qui ne s'étaient pas rendus auprès de lui (on les nomme). Ce n'est pas tout. Les conversations sont en quelque sorte sténographiées, comme si le reporter était entré avec M. de Freycinet dans chaque salon ou cabinet, sur les épaules de quelque Asmodée. Et les lecteurs naïfs de prendre tout cela au sérieux. Je préfère, encore une fois, laisser de côté ces inventions manifestes.

Le Temps, qui entend rester sérieux, garde un silence absolu sur tous ces faits et gestes ; mais on en conclut que les principaux membres de l'Union républicaine ne veulent accepter aucun portefeuille dans un Cabinet qui ne serait pas présidé par M. Gambetta. S'il n'y a pas de défection, M. de Freycinet serait donc sûr de ne pas réussir dans la tâche qu'il a entreprise. D'après l'*Estafette*, M. Clémenceau serait l'un des agents les plus actifs pour provoquer les refus aux offres faites par M. de Freycinet. Il veut absolument un ministère Gambetta. Quant à M. Brisson, il ne fera partie d'aucune combinaison qui n'aurait pas pour pivot l'ex-dictateur.

Le Temps, dont je vous parlais l'instant commencé à être inquiet à l'écrit, l'union des gauches est, en quelque sorte, la condition, sine qua non non seulement de l'existence d'un ministère pouvant durer et gouverner, mais de l'existence de la Chambre elle-même. Cette union, que le pays a consacrée dans les élections générales, a été, ajoute-t-il, sinen rompue, du moins compromise dans ces derniers temps. Et il indique à M. de Freycinet l'esprit dans lequel il doit procéder à la formation du nouveau ministère. « La reconstitution de l'union des gauches, telle doit être sa principale pensée. »

C'est fort bien dit, pourrait répondre M. de Freycinet, ce que vous réclamez, je le demande à cor et à cri, mais on ne veut pas m'écouter, dans les rangs de l'Union républicaine. Comment s'y prendre pour convaincre MM. Clémenceau, Floquet, et Brisson ? A cela le Temps réplique à son tour, faites un programme. Un programme, bon Dieu ! Il a si bien réussi aux bureaux des gauches. Et là-dessus M. de Freycinet s'enfuit et court encore. C'est ce que l'on prétend. En ce cas, aurai-je tort ?

CHRONIQUE PARISIENNE

UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 15...

La séance s'ouvre à trois heures, sous la présidence de M. Sigismond Lacroix.

On remarque la présence des citoyens Lucipia, Napoléon et Gaillard Polye Marcassin, nouvellement élus. Lucipia vient d'être nommé après du docteur Humbert. M. le préfet de la Seine leur adresse cordialement la main.

Après lecture du procès verbal, M. H. VALETTE propose que le traitement des auteurs de délits soit réduit à 50 centimes par mois, à la condition, bien entendu, de signer le formulaire mis sous les yeux du Conseil, portant dessein du *Syllabus* et adhésions aux principes de 83.

M. COMBES demande pourquoi un pareil traitement. Quinze sous par jour suffiraient amplement, puisque c'est le traitement que recevaient les gardes nationaux pendant le siège. Et les gardes nationaux avaient des devoirs que l'on ne peut pas, on ne doit pas avoir de saints hommes tels que des aumôniers.

M. POLYTE. — Oh ! là, là, des curés ! N'en fait plus.

Cette observation du brave citoyen Polyte est accueillie avec des sourires de bonne humeur.

M. DELABROUSSE dépose un vœu relatif à l'expulsion des Frères et Soeurs des écoles primaires libres, qui abusent de la tolérance de l'administration pour faire une concurrence déloyale et désastreuse aux écoles laïques communales, abrutir l'enfance et lui inspirer la haine de la République.

M. HÉROLD, préfet de la Seine, répond qu'il étudiera la question et que satisfaction sera donnée à ce vœu dans la mesure du possible.

M. HUMBERT demande que le costume ecclésiastique soit interdit aux prêtres et aux religieux dans les rues, attendu que ce mouvement des superstitions d'un autre âge rappelle l'intolérance et le fanatisme des plus fauchées, et qu'il est, d'ailleurs, une violation de la loi sur les cultes. (Très bien très bien.)

M. LUCIPIA appuie en réclamant surtout l'application de cette mesure de salubrité publique aux Dominicains, qui ont établi l'Église dans les rues de Paris.

M. NAPOLEON GAILLARD désire avoir du citoyen préfet s'il n'en pourrait utiliser les bras de ces faibles à l'enlèvement des débris.

M. LE PRÉFET DE LA SEINE étudiera sérieusement la question.

M. POLYTE. — Ah ! mais non mon vieux. On la connaît, il ne faut plus nous la faire. Cette nouvelle boutade de l'excellent citoyen Polyte excite une hilarité universelle à laquelle M. le préfet associe lui-même.

M. NAPOLEON GAILLARD voudrait qu'on interdît la sonnerie des cloches et les croix qui se trouvent sur les façades des églises (surtout abâtardies par les installations extérieures du culte sont défendues). Il ira même plus loin : la vue d'églises telles que Notre-Dame, la Madeleine, Sulpice, Germain-des-Près, attente à la liberté de conscience de la République, et il propose de supprimer le budget des cultes et de forcer les cléricaux à payer la location de leurs églises. (Murmures.)

M. NAPOLEON GAILLARD demande si, par les articles de la loi sur les cultes, il n'y a pas un article qui défende à un certain évêque de Gap qui porte le même nom (M. Roche se trouble). Il croit inutile de répondre à ce cléricale, et il maintient sa proposition.

M. POLYTE s'informe si M. le préfet de la Seine étudiera la question. (On rit.)

M. BENJAMIN RASPAIL dénonce avec indignation une pétition que vient de recevoir le conseil municipal. Cette pétition, qui a été déposée au bureau de la mairie, est un tramway dans le quartier Popincourt (Marquis d'Annonville). Cette pétition, en fait, porte un grand nombre de croix en guise de signatures : c'est une ineulté aux citoyens de la commune de Paris, et c'est une violation de la loi sur les signatures.

M. LUYSSER PARENT croirait plutôt que les signataires sont des élèves des frères ignorants.

M. BENJAMIN RASPAIL. — Frères ignorants ! Les frères, c'est la même chose (d'approbation). Les uns et les autres sont un heritage de ces espagnols barbares qu'on brûlait Gaius et qu'on mettait Gutenberg à la torture.

M. RASPAIL proteste. Il prétend que Galliéni n'a pas été brûlé, qu'il est resté en vie jusqu'à la fin de sa vie, qu'il est mort à l'âge de 80 ans, et qu'il n'y avait plus qu'un siècle et demi d'intervalle entre Gutenberg et lui.

M. BENJAMIN RASPAIL rappelle qu'il n'a l'habitude de dire que des mensonges de tout ordre.

M. JONAS-DUVAL, sans vouloir prendre en compte les objections de M. RASPAIL, croit cependant devoir représenter à M. RASPAIL qu'en fait Galliéni n'a pas été brûlé. (Murmures.) Certes, ce n'est pas de la faute des jésuites, ni du pape, ni de l'empereur, ni de la République ; c'est certainement bien capable de le brûler ; on le désirait même, probablement ; mais l'histoire ne raconte pas qu'il soit mort effectivement sur un bûcher. (Interjections nombreuses.)

M. LE DOCTEUR G. MARTIN demande si M. Jonas-Duval n'a pas fait jadis des tableaux d'église.

M. JONAS-DUVAL. — Quel rapport cela a-t-il avec la question ? Est-ce que M. Viollet-le-Duc n'avait pas restauré des cathédrales ? (Ce n'est pas la même chose.)

M. RASPAIL insiste. — Les frères Ignorants n'existaient pas au temps de Gutenberg, et d'ailleurs, si les signataires étaient élèves des frères ignorants, ils sauraient écrire leurs noms et n'emploieraient pas de croix.

M. B. RASPAIL interpelle le président pour savoir s'il tolérera plus longtemps cette insensée apologie des ennemis de la République.

M. le président SIGISMOND LACROIX répond en exhortant à la conciliation. Il faut avoir quelque tolérance pour les opinions, même avec les plus mauvais des hommes.

M. B. RASPAIL réplique qu'il reconnaît à cette réponse jésuitique un homme digne du non cléricale qu'il porte et qu'il a choisi lui-même, puisque, au lieu de s'appeler le Conseil municipal, il se dit le Conseil municipal, et qu'il se dit le Conseil municipal, et qu'il se dit le Conseil municipal.

M. POLYTE se plaint que les élections municipales aient lieu le dimanche au lieu du lundi. C'est un reste de superstition. On sait que le dimanche est le dimanche des nouvelles couches. Il y a là une question sérieuse.

M. LE PRÉFET DE LA SEINE. — Je l'é... je l'audrai.

M. HUMBERT dénonce un agent de police qui a été vu en train d'inviter des électeurs à voter en faveur de la République. Informations prises, ce prétendu agent est un excellent républicain, un ami, qui a servi avec un dévouement infatigable dans les

rangs de la Commune et qui venait de fêter l'anniversaire des journées d'octobre, tandis que l'agent de police était dans l'armée de la réaction et a pris part avec les Versaillais à l'effroyable siège de Paris. On assure même que c'est lui qui a gagné sa médaille militaire. Il est bien permis à de bons républicains d'être exaspérés quand ils voient les bonapartistes leur faire la loi. Le conseil reconnaît la modération du client de M. Humbert, qui n'est borné à traiter cet agent provocateur de tête d'étape et de vilain infâme. Il réclame la destitution de l'agent.

M. HENRI MAROT, préfet de police, promet de faire justice, après enquête.

M. HUMBERT. — Comment ! après enquête ! Doutez-vous de ma parole ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. — J'en suis incapable. Mais la justice, les règles administratives.

M. NAPOLEON GAILLARD. — Vous voulez entrer la question.

M. LE PRÉFET DE POLICE. — Non pas. Mes sentiments républicains sont bien connus. Mais je suis plus condamné que les autres agents sans enquête. C'est une question de forme, une pure question de forme. (Violents murmures.)

M. LE PRÉFET DE POLICE. — M. Henri Marot est le père de M. Marot, évêque de Sur.

M. LE PRÉFET DE POLICE, (sèchement). — Jamais, monsieur.

M. NAPOLEON GAILLARD. — Alors, ne se sera-t-il pas marié de M. Marot, évêque de Sur, l'un des plus vils esclaves de Napoléon III ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. — On n'est point maître de sa naissance. (Avec ironie.)

M. NAPOLEON GAILLARD. — Les préfets sont tous les mêmes, et réclame l'abolition de la préfecture, qui est une école de démagogie.

M. LE PRÉFET DE LA SEINE. — Comment, de VOIX NOMBREUSES. — De la préfecture de police.

M. LE PRÉFET DE LA SEINE. — Ah ! M. BENJAMIN RASPAIL. — Je dépose une proposition formelle dans ce sens.

M. HÉROLD. — Je prie l'honorable M. Raspail et le conseil de vouloir bien réfléchir. Il en coûtera toujours à mon cœur de contrarier les vœux du conseil.

M. HÉROLD. — Le conseil sait qu'il est juste, et l'honneur et l'âme.

M. POLYTE. — Air connu. Vous avez déjà chanté cette chanson-là.

M. HÉROLD, à part. — Cet homme, assurément, n'aime pas la musique.

M. HUMBERT. — Estimez-vous moins et faites mieux vos volontés.

M. le président annonce qu'il vient de recevoir la proposition suivante : « Attendu que la République ne saurait tolérer plus longtemps que ses ennemis abusent de la liberté qu'elle leur accorde pour insulter publiquement à ses principes et honorer comme des martyrs ceux qu'elle a justement punis ; »

« Attendu qu'elle a elle-même ses martyrs, qui réclament les honneurs dus à leur vie et à leur mort ; »

« Attendu que le conseil a le devoir de défendre la République et de protéger ses principes ; »

« Attendu que le conseil a le devoir de défendre la République et de protéger ses principes ; »

« Attendu que le conseil a le devoir de défendre la République et de protéger ses principes ; »

« Attendu que le conseil a le devoir de défendre la République et de protéger ses principes ; »

« Attendu que le conseil a le devoir de défendre la République et de protéger ses principes ; »

« Attendu que le conseil a le devoir de défendre la République et de protéger ses principes ; »

« Attendu que le conseil a le devoir de défendre la République et de protéger ses principes ; »

« Attendu que le conseil a le devoir de défendre la République et de protéger ses principes ; »

« Attendu que le conseil a le devoir de défendre la République et de protéger ses principes ; »

On a arrêté, hier, et écroué au dépôt de sûreté, un jeune filou, Ferdinand Six, âgé de dix ans. Ce précoce malfaiteur avait enlevé une montre en or appartenant à un habitant de la rue des Fabricants.

Le tribunal correctionnel a condamné, hier, à deux mois de prison une femme de Croix, nommée Vandendinghem, coupable de vol de bois, au Boulevard de Paris.

Mardi dernier, Alexandre Deschamps sortait de la maison centrale de Loos où il avait purgé une condamnation que lui avait infligée le tribunal correctionnel de Lille, et venait se fixer à Roubaix, lieu de sa résidence obligatoire. Hier, il fut encore copieusement sévèrement et reconstruit par un agent de police l'idée lui vint de lui chercher querelle. C'est ce qu'il fit. L'agent, de son côté, n'hésita pas à appréhender l'irrogant et à le conduire au violon. Voilà Deschamps en passe de retourner à Loos.

Deux lillois, MM. Jadoul, jardinier en chef de la ville, et Nicolas, épicière, rue Massena, 57, sont en ce moment sous le coup d'une vive enquête causée par la disparition de leurs enfants, âgés tous deux de 12 ans.

Depuis vendredi matin, les jeunes fugitifs n'ont plus reparu à leur domicile et les recherches faites pour les retrouver sont demeurées infructueuses.

D'après l'enquête ouverte par le commissaire du 5^e arrondissement, ces deux enfants auraient été vus, vendredi, vers onze heures du matin, en compagnie d'un autre petit comparse, aux environs de la gare du chemin de fer.

Leur signalement a été envoyé dans toutes les gares de la ligne du Nord et de la Belgique.

Un trieste drame s'est produit la nuit dernière dans des Fossés-Neufs, 11, à Lille. Le sieur Lutun, âgé de 84 ans, ancien greffier du tribunal correctionnel, qui habitait cette maison avec une vieille gouvernante, dénutri, depuis longtemps déjà, des signes d'aliénation mentale. — Hier soir, dans un nouvel accès de folie, il congédia sa gouvernante et se mit à casser tous ses meubles, au vaisselle et les vases de sa chambre. Puis, il ôta ses vêtements et descendit en chemise dans la cour de la maison où on le retrouva gelé ce matin vers huit heures.

Les premiers moments, la police découvrit des taches de sang sur sa chemise, croyait à un crime, mais on a vu bientôt que ces taches provenaient d'une blessure que le malheureux Lutun s'était faite ces jours derniers.

D'après les constatations d'un médecin du quart et marie aussitôt par le parquet, la mort de Lutun remonte à quatre heures.

C'est aujourd'hui qu'il a été à Lille, la Promenade demandée organisée par les sociétés du quartier des Moulins, avec quête au profit de l'œuvre lilloise des Fœuraux économiques.

Composition du cortège. — Détachement des Sapeurs-Pompier de Lille. — Groupe scolaire avec souscriptions. — La Concordie, harmonie. — Députation de la société de gymnastique de Wazemmes. — La fanfare l'Union du Nord. — La société chorale l'Avenir Moulinois. — La Lyre ouvrière, harmonie. — Députation de la société de gymnastique de Lille. — Harmonie de Moulins-Lille. — Chœur. — Aumont. — Groupe scolaire. — Détachement des Sapeurs-Pompier de Lille.

Les canonniers sédentaires de Lille qui déjà ont fait distribuer cet hiver 7,000 paquets aux pauvres de la ville, en feront une seconde distribution demain dimanche, à dix heures. Cette distribution aura lieu à l'hôtel des canonniers.

L'Orphéon Roubaisien offre aujourd'hui dimanche, à ses membres honoraires, un concert qui aura lieu, à six heures et demie précises, au siège de la société, Brasserie Centrale. En voici le programme :

Première partie. — Chœur. — La bonne année. M. Alfred Leleux. — Le soupir de Faust. H. Bonte. — Caricatures, de G. Nadaud, A. Gaillet. — Les gâteaux, scène comique, de S. Deroul. — Air de la Favorite, N. Léopold. — Poésie, Max. — Romance, E. Deconde. — Les amours de Jeannette, duo comique, A. Leleux et Godelieux.

Deuxième partie. — Chœur. — Air de Faust, E. Laverche. — La petite Aida, chansonnette avec orchestre, E. Laverche. — Le cousin Charles, de G. Nadaud, A. Gaillet. — Romance, E. Deconde. — Les deux chanteurs sans place, duo comique, F. Fize et N. G. — Romance, H. Bonte. — Chansonnette comique, F. Fize. — La fête des mitrons, grande scène comique avec accompagnement d'orchestre.

Le piano sera tenu par MM. Aurélien et Alfred Leleux.

Un autre concert est aussi offert aujourd'hui à ses membres honoraires par l'Union chorale, sous la direction de M. H. Peers. Le programme, que nous publierons ci-après, promet une soirée des plus agréables.

Première partie. — Ouverture, *Tour de Pérou*. — Hymne à la France, romance, C. Vanberg. — Air varié pour harpiste, A. Bouffier. — Air pour harpiste de Faust, J.-B. Lhoest. — Sous l'Amandier, romance, L. Duvalier. — Chansonnette comique par X. X.

Deuxième partie. — Chœur, *Adieu du Brava*, Union chorale. — Romance, Peltier. — Air varié pour flûte X. X. — Air varié pour saxophone. — Le programme, de M. Decker. — Chansonnette comique par X. X. — Le piano sera tenu par M. H. Peers.

Comme nous l'avons annoncé, il y a quelques jours, desreux de venir en aide aux pauvres, si nombreux dans le quartier Sainte-Elisabeth, la société chorale l'Avenir a organisé à leur bénéfice une soirée bachique qui aura lieu ce soir, en son local de la rue de Lannoy, 61.

La composition du programme et le but que se proposent l'Avenir et les artistes qui leur appelleront sans espoir.

Voici quelle est la composition du programme :

Première partie. — En mer, l'Avenir. — Oiseaux de ciel, romance, L. Lesage. — Gardes-coups, de L. Lesage. — Chansonnette, A. Descloux. — Air varié pour clarinette, C. Petit. — Voltige, mes souvenirs, J. Evard. — L'insensé, V. Gaillet. — Chansonnette comique, E. D.

Deuxième partie. — Les Soldats du gât, l'Avenir. — Romance, L. Lesage. — Soupir de Faust, L. Notté. — Chansonnette, Peltier. — L'ange de Dieu, E. Evard. — Romance, V. Gaillet. — Chansonnette comique, F. D. — Le piano sera tenu par M. Wuech. — A l'issue de la soirée, une tombola sera organisée.

La nouvelle salle de musique de la Fanfare Delattre sera inaugurée lundi 29 décembre prochain, à 8 heures du soir, par une soirée musicale, offerte aux membres honoraires et protecteurs de la Société.

La Fanfare Delattre s'est assurée le concours de plusieurs amateurs et artistes d'un mérite reconnu.

Voici le programme de cette soirée :

Première partie. — Quatuor pour saxophones, MM. L. Rivet, P. Marthe, A. Marthe, J. Zwiefel. — 2. Romance, E. Deconde. — 3. 2^e air varié pour clarinette, par Benoît Gilles. — 4. Air pour harpiste, A. Bouffier. — 5. Duo pour bugles, A. Behiels et F. Timmer. — 6. Romance, Peltier. — 7. Chansonnette, G. Ségard. — 8. Fantaisie pour piano, Escarpot. — 9. Diverses. — 10. Variations pour clarinette, composées et exécutées par Gilles. — 11. Mélodie, A. Gaillet. — 12. Chansonnette, C. Ségard.

Le piano sera tenu par M. E. Escarpot.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuits dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

— SEGLIN. — Un ouvrier, dont nous ignorons encore le nom, a été trouvé gelé vendredi, à Seclin, près de la ligne du chemin de fer.

— VALÉRIENNES. — On a retrouvé vendredi passé, vers neuf heures du matin, le lieutenant Willems, mort dans sa chambre située sur de l'attendance, n. 50.

Le médecin du 12^e régiment de ligne auquel cet officier appartenait, a constaté que ce militaire avait succombé à une embolie cardiaque. Comme détails, on raconte que cet officier avait été saisi par le froid, la veille de Noël, et que cependant il n'avait rien négligé de son service.

Le jour de Noël il s'est rendu à la pension comme de coutume, ou il a paru bien disposé ; mais le lendemain il avait cessé d'exister.

— CAMBRAI. — M. le chanoine Bouchart, doyen de St-Géry de Cambrai, sortant de chez lui, hier matin, pour aller dire la Sainte-Messe, a glissé sur les marches couvertes de verglas de sa demeure et est tombé violemment sur le côté.

M. le doyen a eu une côte brisée. Malgré de vives souffrances, M. le doyen a tenu à dire sa messe qu'il n'a pu achever qu'avec grande peine et soutenu par l'un de ses confrères. Il dut ensuite s'allier. Dans le courant de la journée, le médecin appelé ordonna une application de sang-sues.

Le rétablissement complet sera peut-être long, mais aucune complication n'est à craindre.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 25 décembre. — Abel Guilmot, rue de l'Hommelet, cour Ferret, 25. — Marie Mahieu, Grande-Rue, cour Saint-Louis, 18. — Irma Ledoux, rue de la Fontaine. — Léon Galle, rue du Petit-Beaumont. — Delory, rue de Beaurevoir, cour Dassonville, 1. — Edmond Fourmentaux, rue de l'Hommelet, 108. — Edouard Gier, rue de Beaumont, cour Boyaval. — Flore Parsy, rue Pellart, fort Mulliez, 17. — Marie Petronous, rue de Roban, cour Lebonnet, 16.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 25 décembre. — Edouard Delattre, 1 an, rue Marquisat. — Henri Desreumaux, 60 ans, rue du Pile, 65. — Albert Wattiez, 10 mois, rue de la Fontaine. — Célestine Danette, 80 ans, rue St-Antoine, 44. — Hélène Vergeylen, 1 mois, rue Decresme. — Charles Lerouge, 7 ans, rue de Beaumont. — Albert Merlin, 1 an, rue St-Étienne, 67.

<